

Bern, le 17 décembre 2002

Madame, Monsieur,

Voici les thèmes de cette deuxième newsletter de la Division des marques: exensis IP-Search, une prestation de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), les dépôts électroniques via e-trademark et la procédure d'examen accélérée des enregistrements internationaux, trois nouveautés que j'ai le plaisir de vous décrire en quelques lignes.

exensis IP-Search

Savoir tirer parti des marques et des brevets s'appelle maintenant : exensis IP-Search, la nouvelle prestation de services de l'IPI. Cliquez sur <http://www.exensis.ch> pour en savoir plus.

Déposer ses marques via e-trademark, c'est simple, rapide, sûr et avantageux

Les marques suisses peuvent dorénavant être déposées par Internet. Vous pouvez remplir votre demande d'enregistrement en ligne sur le site «e-trademark» et la transmettre directement à l'IPI. Nous accordons pour le moment une réduction de CHF 100.-- sur la taxe de dépôt pour chaque demande d'enregistrement transmise via e-trademark, faisant ainsi profiter notre clientèle des économies réalisées grâce aux dépôts électroniques. Il suffit d'avoir un accès Internet pour pouvoir profiter de cette nouvelle possibilité. Voici l'adresse de e-trademark : <https://e-trademark.ige.ch>.

Procédure d'examen accélérée pour les enregistrements internationaux

Le titulaire d'un enregistrement international désignant la Suisse peut requérir une procédure d'examen accélérée de son enregistrement international auprès de l'IPI. Dans ce cas, l'examen ne porte que sur les motifs absolus d'exclusion, et la taxe pour la procédure accélérée s'élève à CHF 400.--. Cliquez sur <http://www.ige.ch/D/news/2002/n111.htm> pour en savoir plus.

Au nom de l'IPI et de la Division des marques, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleurs voeux pour les fêtes de fin d'année et je vous souhaite une bonne et heureuse année 2003.

Avec mes salutations les meilleures

Eric Meier
Chef de la Division des marques
